



“ Prenez votre **Santé**
en main ”

Votre dossier
d'accueil

Votre pharmacien VOUS conseille



Pourquoi un bilan personnalisé avec votre pharmacien ?

Pour vous permettre d'acheter en toute sécurité les médicaments ne nécessitant aucune prescription, votre pharmacien est l'interlocuteur privilégié. En tant que professionnel de santé, il veille à la bonne observance des traitements et joue un rôle primordial dans la prévention et l'accompagnement de ses clients.

Pour cela, il vous recevra dans un espace de confidentialité, dans le respect du secret médical. Vous bénéficierez de préconisations pour votre médication familiale et de conseils avisés sur votre santé. C'est l'occasion, par exemple, d'un point sur vos vaccinations...

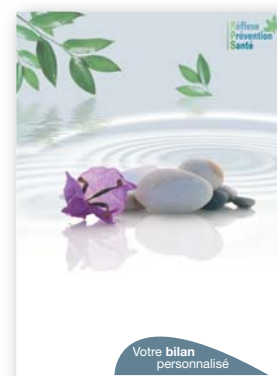
Chaque bénéficiaire désigné sur votre contrat *Réflexe Prévention Santé* peut profiter de ce bilan.

Comment faire ?

Prenez rendez-vous avec le pharmacien de votre choix et munissez-vous des éléments suivants :

- votre carnet de vaccination,
- les résultats de vos dernières analyses,
- votre carte Vitale,
- le document "**votre bilan personnalisé**" joint dans votre dossier d'accueil.

Attention : votre bilan est strictement personnel, conservez-le, il ne doit pas être adressé à Telsanté.



Vos garanties

- **Prise en charge du bilan personnalisé à raison de 22 € par bénéficiaire** (renouvelable tous les 2 ans).
- **Prise en charge à hauteur des frais réels de médicaments homéopathiques** non remboursés par la Sécurité sociale, achetés dans toute pharmacie (en France Métropolitaine), à hauteur de **50 € par bénéficiaire et par an^(*)**.
- **Prise en charge à hauteur des frais réels des médicaments pour les "maux de saison"** non remboursés par la Sécurité sociale (rhumes, toux, maux de gorge, douleurs et fièvres, voix respiratoires) achetés dans toute pharmacie (en France Métropolitaine), à hauteur de **30 € par bénéficiaire et par an^(*)**.

(*) Par an, nous entendons la période comprise entre deux échéances principales de votre contrat.

Les modalités de remboursement

Vous devez envoyer vos justificatifs à Telsanté, notre service de gestion dédié.

- **Pour le bilan personnalisé** : le justificatif de paiement inclus dans ce dossier d'accueil, complété par le pharmacien et signé par vous.
- **Pour les médicaments** : une facture détaillée comprenant vos nom, prénom et n° de Sécurité sociale et/ou n° de contrat, date, cachet de la pharmacie, montant et appellation du médicament (nom du produit).

Comment régler ?

Avec la carte CB Avance Santé, vous réglez le bilan personnalisé et les achats de médicaments homéopathiques et des maux de saison, sans avance de frais.



Votre médecine naturelle



Vous bénéficiez du remboursement de vos séances chez un ostéopathe, un chiropraticien, un étiope, un acupuncteur, un médecin mésothérapeute et un pédicure-podologue

Votre contrat rembourse les actes dispensés par :

- **des ostéopathes** reconnus par les décrets de mars et novembre 2007 (médecins, infirmières, sages femmes, kinésithérapeutes et autres ostéopathes reconnus),
- **des chiropraticiens et des étiope**s membres des organisations ou syndicats professionnels agréés par le ministère de la santé et reconnus par la Mutuelle (liste disponible en consultant le site internet de votre banque ou de votre mutuelle),
- **des acupuncteurs** : docteurs en médecine titulaires d'un diplôme universitaire d'acupuncture et inscrits à l'ordre des médecins,
- **des médecins mésothérapeutes** : docteurs en médecine titulaires d'un diplôme universitaire de mésothérapie et inscrits à l'ordre des médecins,
- **des pédicures-podologues** : titulaires d'un diplôme d'Etat et enregistrés auprès du conseil de l'ordre des pédicures-podologues.



Vos garanties

Prise en charge des séances non remboursées par la Sécurité sociale sur présentation de justificatifs et dans la limite de **40 € par séance** avec un maximum de **6 séances par bénéficiaire et par an**(*).

(*) Par an, nous entendons la période comprise entre deux échéances principales de votre contrat.

Les modalités de remboursement

Vous devez envoyer vos justificatifs à notre service de gestion dédié Telsanté.

Pour chaque séance, la facture détaillée doit inclure les informations suivantes :

- date et cachet du praticien,
- désignation du bénéficiaire des soins,
- montant des honoraires perçus,
- libellé de l'acte pratiqué (ostéopathie, chiropratique, étiope, acupuncture, mésothérapie ou pédicure-podologue),
- n° de contrat et/ou n° de Sécurité sociale.

Comment régler ?

Privilégiez le règlement avec la carte CB Avance Santé, cela vous évite l'avance des frais, puisque votre compte n'est débité qu'après le remboursement des prestations prévues dans votre contrat.



Adresse d'envoi de vos justificatifs

Vos justificatifs sont à envoyer à l'adresse suivante :



Des spécialistes VOUS accompagnent

Vous bénéficiez d'un programme diététique

Ce service est un programme d'accompagnement complet réalisé par notre prestataire santé, Mondial Assistance France.

Son principal objectif : modifier vos habitudes alimentaires pour préserver votre santé !
Le programme d'accompagnement **NutriCoach** est **une véritable prise en charge** pour vous aider à perdre du poids.

Un générateur de menus, un suivi continu, des mesures d'évolution, des propositions d'activités... Tout est à votre disposition dans le programme **NutriCoach** pour retrouver forme et équilibre.



Mode d'emploi

1 Inscription au programme

Prenez contact avec Telsanté au **N°Vert 0 800 890 909** du lundi au vendredi de 8h00 à 18h45 et le samedi de 8h00 à 16h00.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Une diététicienne vous recontacte et vous adresse un bulletin d'inscription au programme d'accompagnement individualisé que vous devez nous retourner dûment complété et signé.

Une fois inscrit au programme, vous recevez par email vos identifiants personnels pour accéder au site : www.monnutrcoach.fr

2 Saisie de vos données avec l'outil internet dédié : NutriCoach

Vous accédez au site www.monnutrcoach.fr et complétez chaque mois les questionnaires pour construire votre bilan (alimentation, activité physique, mode de vie) en ligne.

Vous avez également la possibilité de constituer des menus équilibrés à la carte et d'ajuster votre activité physique ou votre alimentation.

Ces informations sont indispensables pour définir le programme adapté à votre profil.

3 Accompagnement individuel par téléphone

Vous allez également bénéficier d'un coach personnel par téléphone qui fait le point avec vous chaque mois et suit vos progrès sur la base des bilans que vous avez complétés en ligne.

Sans avoir à vous déplacer, vous bénéficiez de **5 entretiens par bénéficiaire et par an** réalisés par des spécialistes (diététiciens ou infirmières spécialisées de l'équipe de Prévention de Mondial Assistance), d'un programme de SMS et de comptes-rendus d'entretiens.

Stop tabac

L'accompagnement téléphonique du sevrage tabagique s'effectue, étape par étape, par des psychologues.

Une écoute active et l'utilisation de méthodes comportementales font progresser le fumeur.

Chaque échange téléphonique vise un objectif particulier permettant de faire mûrir la réflexion et de soutenir la démarche.

A la suite de chaque entretien, un courrier personnalisé est adressé au fumeur, revenant sur les points abordés, valorisant son effort et préparant l'entretien suivant.

Un accès pratique par téléphone au **N°Vert 0 805 666 899** du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

En dehors de ces horaires, vous pouvez contacter un psychologue clinicien 24h/24, 7j/7, en cas d'angoisse ou de rechute.



Vos services inclus dans Réflexe Prévention Santé

La carte CB Avance Santé

Votre carte CB Avance Santé est une véritable carte de paiement sécurisée et protégée par un code confidentiel. Elle est utilisable auprès de tous les professionnels de santé auxquels vous faites appel dans le cadre de votre contrat Réflexe Prévention Santé.

Grâce à cette carte, vous n'avez plus à faire l'avance de vos frais : votre compte bancaire n'est débité qu'après le remboursement de votre contrat. Vous disposez d'un délai de 30 jours pour effectuer vos démarches de remboursement. Passé ce délai, vos achats payés avec la carte seront débités.

Telsanté

A tout moment, les conseillers Telsanté sont à votre disposition pour toutes les informations relatives à votre contrat au



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h45
et le samedi de 8h00 à 16h00.

Réflexe Prévention Santé sur internet

Rendez-vous sur le site internet de votre banque ou de votre mutuelle pour accéder aux informations complémentaires sur les médecines douces.

Vous pouvez également :

- consulter et suivre votre consommation,
- éditer des exemplaires du bilan personnalisé et du justificatif de paiement pour les différents bénéficiaires de votre contrat.

Vous bénéficiez également d'un espace santé "Réflexe Prévention Santé" : médecines douces, prévention, diététique... avec l'espace santé découvrez nos actions de prévention et des informations validées par des professionnels de santé.

Votre revue d'information

Vous recevez la revue trimestrielle *Mutuelle et Santé*, sur des sujets d'actualité concernant la santé : nutrition, allergies, anatomie, technique médicale alternative...

Persomed

Pour vous préparer à une opération chirurgicale d'un de vos proches, vous disposez d'un service d'information pédagogique et innovant : www.persomed.com.

En réglant avec votre carte CB Avance Santé, le premier fascicule imprimé est intégralement remboursé. Vous bénéficiez de 30 % de réduction sur les autres documents imprimés.



Exemple d'utilisation de votre carte CB Avance Santé

Etape 1

Votre pharmacien établit votre bilan personnalisé et vous achetez des médicaments homéopathiques.

Vous lui devez :

22 euros au titre du bilan personnalisé,
15 euros pour vos médicaments homéopathiques.
Soit au total 37 euros, que vous réglez avec votre carte CB Avance Santé.

Etape 2

Vous envoyez rapidement vos justificatifs de paiement à Telsanté pour obtenir le remboursement de vos dépenses.

Etape 3

Dans les jours qui suivent la réception de vos justificatifs complets, votre compte bancaire est crédité du montant de vos remboursements :

22 euros pour le bilan personnalisé
+ 15 euros pour vos médicaments homéopathiques, soit au total 37 euros.

Etape 4

Votre compte bancaire est débité du montant de votre paiement par carte CB Avance Santé de 37 euros.

**Vous n'avez pas fait
l'avance de vos frais !**





Réflexe Prévention Santé est un contrat de la MTRL,
une mutuelle régie par le code de la mutualité
membre du GIE ACM.

En devenant adhérent à la MTRL, vous participez à son
Assemblée Générale qui décide de l'évolution de vos
garanties pour rester au plus près de vos besoins.

La MTRL est aussi le signataire des conventions avec les
différents acteurs de santé concernés.